

De l'euphonie du discours...

Edito

Tout le monde se rappelle ce fameux 22 juin 2012, non pas parce que c'était le jour le plus long de l'année, ni parce que c'était la Saint Alban comme tous les ans... Le 22 juin 2012, c'était le jour où Aurélie Filippetti fraîchement nommée Ministre de la Culture et de la Communication prononçait son discours de Saint-Rémy-de-Provence, l'un de ses premiers grands discours... c'était semble-t-il le jour du renouveau de l'archéologie et de son service public.

Après 10 ans d'attaques incessantes contre le service public de l'archéologie préventive, les personnels entrevoyaient enfin la sortie du tunnel. En effet, la Ministre ce jour là ne parla pas « *d'os de poulet mérovingien* » mais exprima sa gratitude envers eux pour « *leur travail quotidien au service du progrès de la connaissance* ».

Et puis... il y a eu le livre blanc... loin de l'évaluation « *approfondie, sans tabou ni a priori* » qui nous était promise...

...à la cacophonie de la mise en œuvre !

Le 16 avril dernier, la Direction générale des Patrimoines affirmait ne travailler que sur l'étude des propositions issues du livre blanc, indiquant ainsi qu'une orientation politique avait été prise en contradiction avec les propos, 4 jours plus tôt, du chef-adjoint de Cabinet de la Ministre, qui affirmait en Moselle que le livre blanc était un document parmi d'autres et que toutes les contributions seraient examinées.

Au Comité technique ministériel du 19 avril, interrogé par la CGT sur ces dissonances entre le Cabinet et l'administration, le conseiller social de la ministre, confirmait les propos tenus par le chef-adjoint de Cabinet en Moselle... La Ministre elle-même, indiquait une semaine plus tard au musée des Arts Décoratifs que toutes les contributions seraient examinées et qu'aucune décision n'était encore prise si ce n'est qu'il lui paraissait déjà évident que sur la propriété du mobilier archéologique il fallait réviser le statut dans le sens d'une propriété publique (lire p. 3).

Mais depuis ces « belles » paroles, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, aux abonnés absent depuis des années, a décidé de financer subrepticement, dans le cadre d'appels à projets au sein des UMR, la recherche pour les boîtes privées... et ce malgré les millions de bénéfices engrangés par les quelques détenteurs de ces entreprises, histoire de rajouter un peu de beurre dans le pot de crème (lire p. 2).

C'est pourquoi aujourd'hui, nous sommes en droit de nous demander si cette cacophonie entre l'administration et le Cabinet, ainsi qu'entre les ministères, ne vient pas révéler que le discours du 22 juin 2012 n'était qu'un discours !!

La face « cashée » du secteur privé en archéologie préventive

Voici bientôt dix ans, la loi ouvrait l'archéologie préventive aux opérateurs privés. Ces entreprises se sont rapidement imposées, avec le soutien des pouvoirs publics, dans le nouveau paysage concurrentiel. L'archéologie préventive – et ses personnels – se sont ainsi retrouvés « prisonniers d'une logique commerciale qui n'a rien à voir avec celle de la recherche scientifique »¹.

Dans un entretien publié par le journal Le Monde du 10 septembre 2012, Aurélie Filippetti, ministre de la Culture, s'inquiétait des « *stratégies particulièrement agressives* » de ces entreprises privées et déclarait vouloir « *revoir les règles sur l'archéologie préventive* ». Un mois plus tard, elle installait la commission chargée de rédiger un livre blanc sur l'archéologie préventive, soulignant que « *personne ne doit imaginer pouvoir réduire l'archéologie préventive à un simple marché de prestations commerciales* ».

La « *commission du livre blanc* » vient de rendre ses conclusions. Curieusement elle ne dresse aucun bilan sérieux des dérives engendrées par l'introduction de la concurrence commerciale en archéologie préventive, pourtant à l'origine de la décision ministérielle d'engager une réforme. Les entreprises privées d'archéologie préventive, les conditions économiques et sociales de la production scientifique dans le secteur privé, sont de grands absents du livre blanc.

Pour tenter de pallier cette absence, la CGT a décidé de rendre public un rapport qu'elle a élaboré sur le secteur privé de l'archéologie préventive.

Ce rapport ne remet pas en cause l'engagement, la qualification ou la qualité du travail des personnels de ces entreprises, qui n'ont bien souvent pas eu d'autres choix pour exercer leur profession. Il s'attache à détailler les logiques à l'œuvre depuis l'ouverture du « marché » à la concurrence et à éclairer les intérêts privés de quelques-uns, qui se cachent derrière le discours sur la défense de l'intérêt général de l'archéologie.

De cette étude, on retiendra les éléments suivants :

► Le développement rapide du secteur privé – dont le poids réel est par ailleurs surestimé par ses laudateurs – n'a été possible que par un « partage du territoire » entre les principaux opérateurs, un accès aux financements publics via le FNAP et une politique contraignante vis-à-vis de l'Inrap. Le « marché » de

l'archéologie préventive n'a pas trouvé son « point d'équilibre », avec une situation concurrentielle qui n'existe véritablement que depuis la fin des années 2000 et une situation économique globale qui se dégrade. Les dérives engendrées par l'introduction de la concurrence commerciale (dumping sur les moyens d'intervention et d'étude, rupture de la chaîne scientifique, précarisation, etc.), que d'autres pays européens ont connu avant la France, ne font que commencer...

► Le développement du secteur privé a profondément déstabilisé l'Inrap et ses équipes mais déstabilise aussi, plus récemment, certains services archéologiques de collectivités locales.

► L'archéologie préventive est devenue une activité très lucrative, avec des entreprises privées qui dégagent des bénéfices considérables et rémunèrent grassement une poignée d'actionnaires qui développent des stratégies patrimoniales sophistiquées.

► La commission du Livre blanc a souligné la faiblesse du contrôle scientifique à l'occasion de l'attribution des agréments. L'absence de contrôle exercé par les pouvoirs publics sur la situation financière et sociale de ces entreprises privées fait peser des risques importants quant à la pérennité des emplois et entraîne un développement de la précarité pour l'ensemble de la profession.

Sortir de ce système infernal

Selon les promoteurs de la loi de 2003, notamment le directeur de cabinet de Jean-Jacques Aillagon⁴, le contrôle des opérateurs d'archéologie préventive par les services de l'Etat devait garantir la qualité scientifique des opérations. En termes courtois, la commission du livre blanc relève aujourd'hui la faillite de ce système. Pour ce qui concerne les attributions d'agrément, censées assurer un contrôle *a priori*, le dispositif adopté en 2003, qui confie cette responsabilité au CNRA, montre toutes ses limites.

¹ Appel « L'archéologie préventive doit être réformée ».

<http://jeanpauldemoule.files.wordpress.com/2012/09/appel-des-archc3a9ologues1.pdf>

² Discours prononcé par Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, le 5 octobre 2012, à l'ouverture de la première réunion de la commission d'évaluation scientifique, économique et sociale du dispositif d'archéologie préventive. http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/archeo/livre_blanc/pdf/2012_10_05_intervention_ministre.pdf

³ Commission d'évaluation scientifique, économique et sociale du dispositif d'archéologie préventive, *Livre blanc de l'archéologie préventive*. http://www.archeologie.culture.gouv.fr/livre_blanc/.

⁴ Nommé par la suite directeur de la concurrence par Nicolas Sarkozy, alors ministre du budget, Guillaume Cerutti est aujourd'hui président directeur général de Sotheby's France, numéro deux du marché de l'art.

La face « cashée » du secteur privé en archéologie préventive (suite)

Comme l'ont montré les scandales récents du Médiateur ou de la viande de cheval, la solution à ce type de question ne peut se trouver dans le développement de l'autocontrôle, type charte de qualité, ni dans la privatisation d'une partie du contrôle, comme envisagé dans la proposition d'un nouvel agrément pour assistance à maîtrise d'ouvrage. En cette période d'austérité, le nécessaire renforcement des SRA ne pourra vraisemblablement pas se faire à hauteur des besoins de contrôle générés par le développement anarchique de la concurrence auquel on assiste sous la pression de la crise.

Pour l'ensemble de la chaîne opératoire de l'archéologie préventive, le retour à un monopole public, déjà validé juridiquement en avril 2003 par

le conseil d'état dans son avis 244 139, est aujourd'hui la solution la mieux à même de concilier les exigences d'une réelle protection du patrimoine avec les souhaits d'économie budgétaire et de simplification administrative affichés par le gouvernement. Ce retour à un réel service public permettrait la mise en place d'un pôle public de l'archéologie préventive associant les services et établissements publics du ministère de la Culture, les collectivités territoriales, le CNRS et l'Université. Une telle réforme mettrait fin aux profits indécents dégagés par quelques actionnaires sur l'archéologie préventive, les salariés de ces sociétés pouvant trouver des possibilités de reclassement ou d'intégration dans les différentes institutions publiques.

Lien pour télécharger l'étude sur le secteur privé en archéologie :

http://www.cgt-culture.fr/IMG/pdf/CGT_Secteur_privé_archeologie_preventive.pdf

Aurélie Filippetti rencontre les archéos au musée des Arts Déco

Jeudi 25 avril en fin d'après-midi, Aurélie Filippetti ministre de la Culture, inaugurerait l'exposition « Momentané » au musée des Arts Décoratifs à Paris. Ironie du sort ou signe du destin... la ministre était accompagnée de Jean-Jacques Aillagon, président du musée des Arts Décoratifs et ancien ministre de la Culture de 2002 à 2004 ; le ministre de la loi de 2003. Une poignée d'archéologues du service public de l'archéologie accompagnés de leurs représentants CGT ont réussi à s'infiltrer dans la place...

Confortablement installés dans les canapés « Alcôve » des designers Ronan et Erwan Bouroullec, une partie des personnels et de leurs représentants ont pu interpellier la ministre à l'occasion de sa visite de l'exposition et évoquer avec elle la réforme du dispositif d'archéologie préventive.

La ministre de la Culture a indiqué que pour le moment aucune décision n'avait été prise. Toutefois, elle a déclaré que sur la propriété du mobilier archéologique il lui paraissait évident qu'il fallait réviser le statut dans le sens d'une propriété publique. Elle a d'ailleurs affirmé qu'elle porterait cette mesure et que c'était pour le moment la seule décision qu'elle avait prise.

Les personnels du service public de l'archéologie, l'ont félicité de cette décision mais ont aussi fait part de leurs fortes attentes. Ils l'ont exhorté à faire preuve du

courage indispensable à la réforme profonde que nécessite l'actuel dispositif. Tant il est évident, que de simples « mesurette » ne peuvent suffire à résoudre les méfaits du dispositif actuel et les graves répercussions qu'il entraîne non seulement pour tous les personnels du secteur de l'archéologie préventive, mais aussi pour la qualité de la sauvegarde du patrimoine archéologique.

Ce qui est clair aussi, Madame la ministre, c'est que les personnels du service public de l'archéologie seront extrêmement vigilants aux décisions que vous allez être amenée à prendre pour réformer le dispositif actuel.

Seule la fin d'un système de concurrence commerciale, qui considère le patrimoine comme une marchandise, permettra de traiter les problèmes en profondeur !



Le Droit des agents

Deux projets libéraux à marche forcée à l'Inrap

Du SPSI (schéma pluriannuel de stratégie immobilière) au SGA (système de gestion de l'activité), les politiques de rationalisation du travail issues de la RGPP (révision générale des politiques publiques) sont toujours à l'œuvre. Alors qu'un des grands principes de prévention inscrit dans le code du travail (article L. 4121-2) est d'adapter le travail à l'homme, des logiques de « performance », destructrices et contraires aux principes élémentaires de prévention, modifient les organisations du travail et, en recourant à des outils pathogènes, dégradent les conditions de travail, les missions et mettent les agents en souffrance.

Un SPSI... pas bon pour la tête !

Imposée par l'état sous le contrôle de France Domaine, le SPSI poursuit un objectif global de réduction de l'emprise spatiale des administrations. Se basant sur un mode de calcul défini sans considération pour la distribution des espaces dans les locaux de travail ni pour les besoins résultant des missions, un ratio de *surface utile nette* est alloué à chaque personnel. Jamais il n'est fait état des spécificités des métiers dans aucune des directives et notes consacrées à cette politique. L'INRAP n'échappe pas à cette logique en imposant la révision du cahier des charges des implantations, document voté à l'unanimité par le CHS et qui depuis plusieurs années est utilisé pour le calibrage et l'aménagement des nouveaux centres archéologiques.

Cette révision propose la suppression de la norme NF X 35-102 qui a pourtant vocation à servir de référence pour établir la surface minimale d'un poste de travail. *"Les dimensions des locaux de travail sont telles qu'elles permettent aux travailleurs d'exécuter leur tâche sans risque pour leur santé, leur sécurité ou leur bien-être. L'espace libre au poste de travail, compte tenu du mobilier, est prévu pour que les travailleurs disposent d'une liberté de mouvement suffisante"* (code du travail, art R4214-22)

La CGT dénonce cette logique des ratios d'occupation par agent, qui entraîne le risque d'une sur densification des locaux et une dégradation certaine des conditions de travail des agents dans les futures implantations.

SGA : comment un outil peut imposer une organisation ?

Cette question se pose à la lecture du rapport de l'expertise agréée sur le SGA commandée par le CHSCT-central de l'Inrap.

Résorption de la précarité :

Le Cabinet de la ministre recevra les organisations syndicales de l'Inrap, le jeudi 16 mai en fin d'après-midi. Il a indiqué que cette réunion constitue « une première étape d'exploration des conditions de mise en œuvre du dispositif ».

Cet outil informatique de pilotage et de contrôle de l'activité, a été mis en œuvre depuis 2011 à marche forcée, et ce malgré les nombreuses alertes faites par les CHSCT, les médecins de prévention voire certaines directions inter-régionales (DIR).

Rien n'a ralenti le déploiement de l'outil, pas même le démarrage de l'expertise agréée. Au contraire le début de l'enquête a été retardé du temps nécessaire au déploiement du SGA dans deux nouvelles DIR, suggérant que la priorité de la direction générale (DG) n'était pas la santé des personnels utilisateurs.

Le SGA est un progiciel de gestion intégrée, inadapté à notre activité et aux besoins des agents, servant une réorganisation fonctionnelle qui n'a jamais eu lieu. Son déploiement entraîne une intensification du travail du fait d'une ergonomie contraignante, de dysfonctionnements et de la nécessité de continuer à utiliser les anciens outils (double saisie).

Le SGA a rendu le quotidien pathogène, modifié l'organisation et le sens même du travail au sein des DIR engendrant l'apparition de risques psychosociaux importants chez les utilisateurs réduits à alimenter un système sans que ces données ne soient réellement utilisées car aujourd'hui le SGA ne sert à personne malgré les millions d'euros et les milliers de jours de formation engagés dans ce projet.

Les représentants du personnel au CHSCT-central du 24 avril ont demandé d'arrêter d'utiliser le SGA tant que l'harmonisation des DIR et que les besoins en terme d'outils n'ont pas été définis avec les utilisateurs. Et surtout de ne pas définir l'organisation des DIR en fonction d'un outil tel que le prévoyait le plan d'action présenté par l'INRAP.

La DG ne retenant pas cette proposition s'est engagée à des renforts en personnel pour limiter la surcharge de travail et à recevoir tous les agents utilisateurs pour faire le point avec eux sur leurs difficultés. Des réunions avec les OS sont prévues pour retravailler un nouveau plan d'action qui serait présenté à la rentrée.

Pour le SGPA-CGT les conditions de travail des agents passent avant les intérêts financiers et les logiques libérales de réduction de nos missions, mises en œuvre par le SPSI ou le SGA.

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture

mai 2013

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>